

Décision relative à une modification administrative d'autorisation de mise à disposition sur le marché d'un produit biocide

N° AMM : FR-2020-0010

Vu les dispositions du règlement (UE) N°528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides, et de ses textes d'application,

Vu le code de l'environnement et notamment le chapitre II du titre II du livre V des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande de modification administrative portant sur le changement de nom du détenteur et le changement de nom du fabricant pour le produit biocide **WOLSIT T-33**,*

de la société **WOLMAN WOOD AND FIRE PROTECTION GMBH**

enregistrée sous le numéro **BC-LB064549-39**

Article 1^{er}

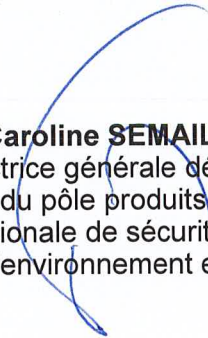
La modification administrative de l'autorisation de mise à disposition sur le marché du produit biocide désigné ci-dessus **est accordée** en France dans les conditions précisées en annexe de la présente décision.

Article 2

La présente décision s'applique sans préjudice des dispositions générales applicables aux produits biocides, notamment en matière d'étiquetage.

L'échéance de validité de la présente décision est fixée au 03 février 2030.

A Maisons-Alfort, le **15 AVR. 2021**


Caroline SEMAILLE
Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

ANNEXE : Résumé des caractéristiques du produit

Les modifications apportées par la présente décision sont indiquées en italique.

1. Informations administratives

1.1. Nom commercial du produit

| | |
|---------------------------------|-------------|
| Nom commercial | WOLSIT T-33 |
| Autre(s) nom(s) commercial(aux) | - |

1.2. Détenteur de l'autorisation de mise sur le marché

| | | |
|-------------------------------------|---|---|
| Nom et adresse du détenteur | Nom | WOLMAN WOOD AND FIRE PROTECTION GMBH |
| | Adresse | DR. WOLMAN STRASSE 31-33 76547 SINZHEIM ALLEMAGNE |
| Numéro de demande | BC-LB064549-39 | |
| Type de demande | Demande de modification administrative (NA-ADC) | |
| Numéro d'autorisation | FR-2020-0010 | |
| Date d'autorisation | 20/02/2020 | |
| Date d'expiration de l'autorisation | 03/02/2030 | |

1.3. Fabricant(s) du produit biocide

| | |
|--------------------------------------|---|
| Nom du fabricant | WOLMAN WOOD AND FIRE PROTECTION GMBH |
| Adresse du fabricant | DR. WOLMAN STRASSE 31-33 76547 SINZHEIM ALLEMAGNE |
| Emplacement des sites de fabrication | DR. WOLMAN STRASSE 31-33 76547 SINZHEIM ALLEMAGNE |

1.4. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

| | |
|--------------------------------------|---|
| Substance active | Perméthrine |
| Nom du fabricant | R2 GROUP A/S (acting for TAGROS CHEMICALS INDIA LIMITED – INDE) |
| Adresse du fabricant | ODINSVEJ 23 8722 HEDENSTED DANEMARK |
| Emplacement des sites de fabrication | TAGROS CHEMICALS INDIA LIMITED, A4/1&2, SIPCOT INDUSTRIAL COMPLEX, KUDIKADU CUDDALORE, TAMIL NADU INDE |

| | |
|----------------------|---|
| Substance active | Perméthrine |
| Nom du fabricant | LANXESS DEUTSCHLAND GMBH |
| Adresse du fabricant | KENNEDYPLATZ 1 50569 KÖLN ALLEMAGNE |

| | |
|---|--|
| Emplacement des sites de fabrication | BILAG INDUSTRIES LIMITED, 306/3, II PHASE, GIDC 396195 VAPI INDE |
|---|--|

2. Composition du produit et type de formulation

2.1. Composition qualitative et quantitative du produit biocide

| Nom commun | Nom IUPAC | Fonction | Numéro CAS | Numéro EC | Contenu (%) |
|----------------------------|--|---------------------|------------|-----------|-------------|
| Perméthrine (Technique) | 3-phenoxybenzyl (1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2- dichlorovinyl)-2,2- dimethylcyclopropanecarboxylate Le ratio cis:trans est 25:75 | Substance active | 52645-53-1 | 258-067-9 | 33,33 |

2.2. Type de formulation

Autre liquide (AL)
Emulsion prête à l'emploi (RTU)

3. Mentions de danger et conseils de prudence

3.1. Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

| Classification | |
|--------------------------|---|
| Catégories de danger | Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4 Sensibilisation cutanée, catégorie 1 Toxicité aquatique aiguë catégorie 1 Toxicité aquatique chronique catégorie 1 |
| Mentions de danger | H302 : Nocif en cas d'ingestion. H317 : Peut provoquer une allergie cutanée. H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| Etiquetage | |
| Mentions d'avertissement | Attention |
| Mentions de danger | H302 : Nocif en cas d'ingestion. H317 : Peut provoquer une allergie cutanée. H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| Conseils de prudence | P261 : Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. P264 : Se laver les mains soigneusement après manipulation du produit. P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P272 : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. P273 : Éviter le rejet dans l'environnement. P280 : Porter des gants de protection. P301 + P312 : En cas d'ingestion : appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise. P302 + P352 : En cas de contact avec la peau : laver abondamment avec du savon et de l'eau. P321 : Traitement spécifique (voir ... sur cette étiquette). P330 : Se rincer la bouche. |

| | |
|------|---|
| | P333 + 313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée, consulter un médecin. P362 + 364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P391 : Recueillir le produit répandu. P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation. |
| Note | - |

4. Usage(s) autorisé(s)

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Application en mélange avec la colle des unités d'encollage.

| | |
|---|--|
| Type de produit | TP8 - Produit de protection du bois |
| Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé | Traitement préventif des matériaux à base de bois (par exemple, le contreplaqué, les panneaux de fibre, l'OSB, les panneaux de stratifiés, les panneaux de particules) utilisé en situation de classe d'usage 1 contre les termites |
| Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement) | Termites (<i>Reticulitermes spp.</i>) – Nymphes, ouvrières, soldats |
| Domaine(s) d'utilisation | Traitement préventif des matériaux à base de bois en situation de classe d'usage 1 |
| Méthode(s) d'application | Application en mélange dans la colle. Le produit est ajouté à la colle qui est ensuite pulvérisée sur les particules de bois (particules, OSB, panneau de fibres) ou appliquée sur le placage au rouleau (contreplaqué, panneaux de stratifiés) |
| Dose(s) et fréquence(s) d'application | 0,65-2 kg de produit/m ³ de bois. Une application lors de la fabrication des matériaux à base de bois. Pour un matériau à base de bois séché d'une densité de 650 kg/m ³ , cela correspondrait à une dose d'application de 0,1 à 0,3 % m/m de perméthrine. |
| Catégorie(s) d'utilisateurs | Industriel |
| Taille(s) et type(s) de conditionnement | Fût en PEHD (polyéthylène haute densité) de 30 L Cuves en PEHD de 640 L et 1000 L |

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation



4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

Se référer aux conditions générales d'utilisation

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Instructions d'utilisation

- Respecter les doses d'application du produit et les classes d'usages autorisées.
- Les panneaux de bois doivent toujours être utilisés en situation de classe d'usage 1 (EN 335-1).
- Prévenir le responsable de la mise sur le marché en cas de non efficacité du traitement.
- Pour usage industriel seulement.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Ne pas utiliser sur du bois qui peut entrer en contact direct avec des denrées alimentaires ou de la nourriture pour animaux
- Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques durant les phases de manipulation du produit (matériaux des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produits).
- L'utilisation d'une pompe doseuse pour le chargement manuel est requise
- Éviter le contact prolongé des animaux domestiques, en particulier des chats, avec le bois traité.
- Éviter tout rejet vers l'environnement lors de la phase d'application du produit ainsi que lors des phases de stockage et de transport du bois après traitement.
- L'application industrielle ne doit être réalisée que dans des zones confinées imperméables, permettant la récupération de tous les rejets.
- Le stockage du bois fraîchement traité en milieu industriel n'est autorisé qu'en zone couverte, sur une surface imperméable et résistante aux solvants, connectée à des bacs de rétention, ou tout autre moyen permettant la collecte des lixiviats, afin d'empêcher le lessivage du produit par les intempéries vers le sol, les égouts, les plans d'eau ou cours d'eau. Jusqu'à son utilisation, stocker le bois à l'abri des intempéries.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau et du savon. En cas d'apparition de signes d'irritation, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas d'inhalation (aérosol) : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.
- Les pyréthrinoïdes et les pyréthrinés peuvent provoquer une paresthésie (sensation de brûlure et de picotement de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent, consulter un médecin.



5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Stocker à l'abri de la lumière.
- Stocker dans un endroit sec, frais et ventilé dans l'emballage commercial fermé.
- Durée de vie : 2 ans à température ambiante.

6. Autre(s) information(s)

- Le bois traité ne doit pas être destiné à des utilisations impliquant un contact alimentaire (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente) ou un contact avec les animaux de rente.